DEC151056DR01

Décision portant délégation de signature à Madame Claire LE POULENNEC pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UPS2999 intitulée Réseau Asie, préfiguration de l'institut des mondes asiatiques (IMASIE)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS);

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 susvisée ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC133030DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UPS2999, intitulée «Réseau Asie, préfiguration de l'institut des mondes asiatiques, dont le directeur est Monsieur Sébastien LECHEVALIER;

Vu la décision DEC140932INSHS du 28 mars 2014 portant modification de l'intitulé de UPS2999 « Réseau Asie, préfiguration de l'institut asiatiques (IMASIE), dont le directeur est Monsieur Sébastien LECHEVALIER ;

DECIDE:

Article 1er

Délégation est donnée à Madame Claire LE POULENNEC, Ingénieur d'études 2ème classe, au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Claire LE POULENNEC, délégation est donnée à Monsieur Jean-François HUCHET, Professeur des Universités aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

1

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

Article 3

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 16 avril 2015

Le Directeur d'unité Sébastien LECHEVALIER